Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212201719-20261016-ST16102026089-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PLAINTEL

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration	Votants
27	24	3	3	27

DATE DE LA CONVOCATION
9 octobre 2026
DATE D'AFFICHAGE
9 octobre 2026

L'An deux mille vingt-six, et le seize octobre à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le neuf octobre deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Vincent ALLENO, Maire.

Etaient Présent(e)s : *V. ALLENO, N. OGER, J.R. BANNIER, D. LE TURDU, Y. AUFFRET, B. CORGNET, H. BELOEIL, M. TOUBOULIC, J.P. FONTAINE, P. BANNIER, M.H. BANNIER, M. MAUTRAY, C. BURLOT, J. HAMON, M. LEBAS, J. LE LAY, M. LE GUILLOUX, H. LE PAJOLEC, L. FONTAINE, D. ALLAIRE, H. RENOUARD, F. LUSTENBERGER, T. MEST, C. MORIN.*
Absent(e)s excusé(e)s : *Y. BOISHARDY, M. CARREE, M. VISDELOUP.*
Pouvoirs : *Y. BOISHARDY à Y. AUFFRET, M. CARREE à C. BURLOT, M. VISDELOUP à C. MORIN.*
Secrétaire de séance : *M. MAUTRAY.*

DELIBERATION N° 2026-089

RUE DU PARC DES SPORTS - ECHANGE DE PARCELLES AVEC M. ET MME LE HEGARAT

Par délibération n°2026-037 du 13 février 2026, le conseil municipal a approuvé les modalités d'acquisition d'emprises pour un futur aménagement de la rue du Parc des Sports.

Les travaux du géomètre ont été réalisés, et comme convenu dans la précédente délibération, il convient d'acter les montants engagés.

Ainsi, la longueur de la clôture de M et Mme Le Hégarat a été mesurée à 20,80 mètres. Le montant de leur subvention d'équipement s'élèvera donc à 13 520 € (20,80 ml x 650 €) + 1 250 € pour le déplacement du portail motorisé, soit 14 770 € au total. Pour rappel, la commune pourra leur verser cette somme en 2 fois, sous la forme d'un acompte de 30 % au début des travaux (sur présentation d'une facture) et du solde de 70 % à réception de la déclaration d'achèvement de travaux.

La superficie de l'emprise à acquérir au droit de la rue du Parc des Sports est de 34 m². Le montant de l'acquisition s'élèvera donc à 1 700 € (50 € /m²).

D'autre part, à l'occasion des discussions avec M et Mme Le Hégarat, il est apparu qu'une emprise de la parcelle cadastrée E 2427, propriété de la commune, pourrait leur être cédée afin de redéfinir des limites plus cohérentes aux 2 propriétés. La cession de cette emprise de 129 m² pourra également être convenue au prix de 50 € /m², conformément à l'avis France Domaine, soit 6 450 € au total.

Les frais de géomètre pour la division de cette emprise ont été pris en charge par l'acquéreur.

Cet échange parcellaire donnera lieu au paiement d'une soulte de 4 750 € (6 450 € - 1 700 €) par M et Mme Le Hégarat au profit de la commune.

Les frais d'acte d'échange seront partagés entre les parties au prorata de la valeur des biens.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Jean-Raymond BANNIER,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention d'équipement de 14 770 € à M et Mme Le Hégarat et préciser qu'un acompte de 30 % pourra être versé au début des travaux (sur présentation d'une facture) et le solde de 70 % à réception de la déclaration d'achèvement de travaux.

APPROUVE l'échange de parcelles avec une soulte de 4 750 € à la charge de M. et Mme Le Hegarat.

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer les promesses et actes authentiques rédigés par Me Druetto, notaire à Plaintel.

AFFICHE LE DIT JOUR, AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Secrétaire de séance,
Mickaël MAUTRAY,

Le Maire,
Vincent ALLENO,

MAIRIE DE PLAINTEL
CÔTES-D'ARMOR